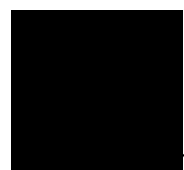


CIASE : le diocèse de Saint-Brieuc vend un lycée et verse 200.000 € au fonds SELAM

Author : Rédaction Riposte Catholique

Categories : [Église en France](#), [En Une](#)

Date : 6 janvier 2022

 [me revient](#) sur les sacrifices financiers consentis par le diocèse de Saint-Brieuc pour abonder le fonds SELAM, créé par la CEF suite au rapport de la CIASE pour distribuer hors de tout cadre judiciaire des indemnités aux victimes qui se feraient connaître. Le diocèse briochin a déjà versé 100.000 € et va payer une seconde tranche du même montant en mars prochain.

"Pour sa part, le diocèse de Saint-Brieuc-Tréguier doit contribuer au fonds Selam à hauteur de 200 000 €. Un montant évalué selon « l'indice de solidarité Wasselynk [du nom du secrétaire de la CEF décédé en 1992] », explique Loïc Blin, l'économiste de l'évêché costarmoricain. « Ce calcul est basé sur les ressources de chaque diocèse. Nous avons déjà donné 100 000 € et nous devons effectuer un second versement de 100 000 € avant fin mars 2022 ».

Pour cela, le diocèse a prélevé ces sommes sur la vente courant 2021 du lycée du Sacré Coeur à la congrégation des frères Saint-Jean-Baptiste de la Salle - cette solution sort certes le bien du patrimoine du diocèse, mais il reste aux mains d'une organisation religieuse, en l'occurrence une congrégation enseignante. Ce cas de figure se rapproche de celui adopté par le diocèse de **Nantes**, qui a [versé 500.000 € au fonds SELAM en les prélevant sur la vente](#) d'un ancien centre spirituel à l'Université Catholique de l'Ouest qui y a ouvert un campus étudiant.

Le diocèse de Saint-Brieuc prêt à vendre d'autres biens ?

"A ce jour, 3600 victimes se sont fait connaître auprès de différents diocèses, mais toutes n'ont pas demandé réparation", explique l'économiste diocésain Loïc Blin. Néanmoins le diocèse a identifié d'autres biens à vendre, ce qui laisse penser que le versement des indemnités CIASE servira bien de prétexte à une grande braderie du patrimoine des diocèses français.

L'économiste cite ainsi "un presbytère dans le sud du département et une maison particulière dans le quartier Saint-Michel, à Saint-Brieuc, où est logé un salarié du diocèse. Nous avons aussi deux appartements dans le secteur briochin qui servent au Secours Catholique pour accueillir les gens en difficulté. C'est difficile de se défaire de ces biens, comme la maison paroissiale qui est occupée par la même association dans le nord du diocèse. On ne va pas la

mettre dehors".